

PROCÉDURES SANITAIRES POUR LES ASSOCIATIONS LIÉES A L'EXCLUSION

Cette procédure est destinée associations qui gère un public exclu, qui :

- est potentiellement vulnérable ;
- demande potentiellement un contact étroit (toilette, assistance repas, etc.) ;
- ne peut être chez soi (auto-isolement, auto-quarantaine) ;
- est potentiellement regroupé en grand nombre avec du personnel ;
- potentiellement moins discipliné.

Ces caractéristiques demandent des procédures d'hygiène et sanitaires spécifiques, qui doivent être, dans la mesure du possible, scrupuleusement suivies.

Ce document se base sur les consignes fédérales et cantonales socio-sanitaires pour faire face au COVID-19. A l'heure actuelle la stratégie d'action des autorités est de se concentrer sur les plus vulnérables et d'éviter engorgement du système sanitaire. Suivre ces procédures signifie également d'éviter de surréagir, afin notamment de contribuer à cette stratégie.

La situation et les actions entreprises évoluent rapidement. Ce document sera ajusté et transmis si besoin.

Définitions et éléments d'information

Afin de mieux comprendre les procédures, il est nécessaire de préciser quelques éléments :

- **Public vulnérable**
 - Personnes de 65 ans et plus.
 - Personnes de tout âge, souffrant de :
 - diabète
 - cancer
 - faiblesses immunitaire (via maladie ou thérapie)
 - hypertension artérielle
 - maladie cardiovasculaires
 - maladie chronique des voies respiratoires (insuffisance respiratoire, asthme, bronchopneumopathie chronique obstructive, ...).
- **Mode de transmission du virus**
 - Lors d'un contact étroit (moins de 2 mètres) et prolongé (plus de 15 minutes).
 - Par gouttelettes : si une personne malade tousse ou éternue.
 - Par les mains : gouttelettes sur les mains touchant ensuite les muqueuses du visage si les mains sont portées au visage.
- **Spécificités du virus**
 - Ne flotte pas dans l'air.
 - Le virus peut persister sur les surfaces quelques heures à plusieurs jours.
- **Contagion**

- A l'heure actuelle, **le risque de contracter la COVID-19 au contact d'une personne qui ne présente aucun symptôme est très faible** (temps d'incubation). Ces symptômes peuvent parfois être discrets.
- **Symptômes du virus les plus fréquents**
 - fièvre
 - toux sèche
 - difficultés respiratoires
- **Cas symptomatiques**
 - état grippal (fièvre, toux), et
 - facteur aggravant : insuffisances respiratoires
- **Auto-isolement en cas de symptômes** (*précisions dans document ad-hoc*)
 - Rester à domicile jusqu'à 24 heures après la fin des symptômes.
 - Si des problèmes respiratoires apparaissent et s'aggravent, contacter un médecin.
- **Auto-quarantaine en cas de contact étroit avec un cas confirmé** (*précisions dans doc. ad-hoc*)
 - Rester chez soi pendant 5 jours depuis le diagnostic du cas confirmé.
 - Eviter tout contact avec les autres personnes.

Procédures d'hygiène et de conduite

Aucun collaborateur vulnérable ne doit travailler en contact avec un public vulnérable

Mesures d'hygiène à respecter scrupuleusement

- ✚ **Se laver les mains régulièrement** (de préférence eau et savon, sinon solution hydro alcoolique).
- ✚ Éviter de se toucher les yeux et la bouche.
- ✚ Tousser et éternuer dans un mouchoir en papier, le jeter à la poubelle et se laver les mains. Sinon tousser ou éternuer dans le coude.

Mesures spécifiques à l'égard des usagers

- ✚ Exiger un lavage obligatoire des mains au savon dès l'entrée dans la structure.
- ✚ Afficher dans les lieux stratégiques les consignes en termes d'hygiène et de comportement.
- ✚ Rappeler régulièrement et faire respecter les consignes d'hygiène.

Contacts

- ✚ **Limiter au maximum les contacts directs avec quiconque** (éviter la poignée de main, l'accolade, etc.) et maintenir une distance sociale de 2 mètres (au moins un mètre).
- ✚ Lors de contacts étroits avec une personne particulièrement vulnérable (toilette, assistance repas, etc.), le port d'un masque de protection est recommandé.

Organisation hygiénique des lieux

- ✚ **Nettoyer les surfaces** (tables, comptoirs, poignées, sanitaires,...) avec du produit nettoyant approprié.
- ✚ Se laver les mains avant et après la préparation des repas. La vaisselle jetable n'est pas nécessaire.
- ✚ Limiter la concentration excessive de personnes.

Gestion des risques sanitaires

A L'EGARD DES USAGERS

Entrée dans la structure

- ✚ Placer une table à l'entrée de la structure, permettant de séparer le personnel des usagers.
- ✚ Si une distance d'un mètre ne peut être maintenue entre les usagers et le personnel, le personnel à l'entrée peut porter un masque à titre préventif.
- ✚ Maintenir une distance d'au moins un mètre dans la file d'attente.
- ✚ Questionner et évaluer l'état de santé (symptômes grippaux et respiratoires).
 - ⇒ Mettre à l'écart les cas suspects et leur faire porter un masque. **Suivre la procédure ad-hoc de prise en charge de cas suspects.**
- ✚ Exiger de se laver les mains.
 - ⇒ **Refuser l'accès à ceux qui refusent de se laver les mains.**
- ✚ Demander aux usagers qu'une fois dans la structure de signaler immédiatement au personnel toute situation grippale ou problème respiratoire.

Cas confirmés parmi les usagers ne nécessitant pas d'hospitalisation

- ✚ Mise en isolement dans la structure de confinement.

Usager ayant été en contact étroit non protégé avec un cas confirmé¹

- ✚ Mise en quarantaine dans la structure de confinement.

A L'EGARD DU PERSONNEL

Symptômes parmi les collaborateurs

- ✚ Mise en auto-isolement.

Personnel ayant été en contact étroit non protégé avec un cas confirmé¹

- ✚ Mise en auto-quarantaine.

¹ Contact dans un rayon de deux mètres plus de 15 minutes, ou s'être fait toussé dessus ou avoir touché un mouchoir usagé sans s'être lavé les mains après.

LE CAS DES STRUCTURES DE CONFINEMENT

A l'instar des autres structures, il est nécessaire d'avoir un suivi strict des procédures d'hygiène - se laver les mains, maintenir une distance de deux mètres (un mètre minimum) et nettoyer les surfaces.

Types de population potentiels dans les structures

- ✚ Personnel ;
- ✚ Malades du COVID-19 confirmés ;
- ✚ Malades symptomatiques ;
- ✚ Personnes en quarantaine (sans symptôme et ayant eu un contact étroit avec un malade) ;
- ✚ Autres usagers (pas malade, pas en quarantaine)

Suivi sanitaire dans les structures permettant l'isolement des malades

- ✚ des cas confirmés/symptomatiques :
 - Ces usagers doivent être maintenus en isolement.
 - Le personnel ne peut pas distribuer de médicaments.
- ✚ des personnes en quarantaine et des autres bénéficiaires :
 - Demander de signaler immédiatement au personnel toute situation grippale ou problème respiratoire.
 - Chaque jour, questionner sur l'état de santé, comme lors de l'entrée en structure.
 - Les personnes en quarantaine ne doivent pas sortir du périmètre de la structure et doivent respecter impérativement les mesures d'hygiène et de distance.

Suivi sanitaire dans les structures ne permettant pas l'isolement des malades

- ✚ S'il n'est pas possible d'isoler les personnes, il est nécessaire dans la mesure du possible d'avoir trois espaces différents :
 - un espace regroupant les cas avérés ;
 - un espace regroupant les cas symptomatiques ;
 - un espace regroupant les autres usagers.
- ⇒ Ces trois groupes ne doivent pas se mélanger.
- ✚ Chaque jour, questionner sur l'état de santé des personnes non malades et demander de signaler immédiatement au personnel toute situation grippale ou problème respiratoire - en particulier les personnes en quarantaine.
- ✚ Les personnes en quarantaine ne doivent pas sortir du périmètre de la structure et doivent respecter impérativement les mesures d'hygiène et de distance.
- ✚ Le personnel ne peut pas distribuer de médicaments.

Port du masque

- ✚ Pour le personnel ...
 - ... lors de la procédure d'entrée si une distance d'un mètre ne peut être maintenue ;
 - ... en cas de contacts rapprochés avec des malades (symptomatiques ou avérés) – mais privilégier la distance de deux mètres sans port de masque.

Synthèse

Principes sanitaires et d'hygiène

- ✚ Le risque de contracter la COVID-19 au contact d'une personne qui ne présente aucun symptôme est très faible.
- ✚ Aucun collaborateur vulnérable ne doit travailler en contact avec un public vulnérable.
- ✚ Filtrer à l'entrée d'une structure.
- ✚ Les mesures les plus efficaces contre la contagion et qu'il est nécessaire de respecter :
 - Se laver les mains régulièrement.
 - Tenir une distance de sécurité (au moins un mètre) – favoriser la mise en place d'obstacles si nécessaire (ex : tables).
 - Nettoyer les surfaces (moyens de nettoyage habituels).

Port du masque

Les masques doivent être portés que dans des situations spécifiques, qui sont les suivantes :

- ✚ pour les usagers dont le cas est jugé suspect, en attente de confirmation des symptômes ;
- ✚ pour le personnel
 - lors d'un contact étroit avec un usager jugé **particulièrement** vulnérable.
 - le masque peut être porté à l'entrée de la structure à titre préventif **si la distance d'un mètre entre le personnel et les usagers ne peut être maintenue à l'entrée.**
- ✚ dans la structure de confinement :
 - **pour les usagers malades** (symptomatiques ou avérés) ;
 - pour le personnel durant **les contacts rapprochés** avec des malades (symptomatiques ou avérés) – mais privilégier la distance de deux mètres sans port de masque.

Règles d'usage des masques :

- Se laver les mains avant de mettre un masque.
- Un masque chirurgical peut être porté jusqu'à 8 heures.
- Il doit couvrir le nez et la bouche et être serré pour être bien ajusté au visage.
- Eviter de toucher le masque une fois celui-ci placé.
- Se laver les mains après chaque contact avec un masque usagé.